

### *Les subsides*

Cette décision gouvernementale est injuste, voire illégale. Pour cette raison, elle va créer de profonds remous politiques. Ne serait-il pas plus simple si le gouvernement rétablissait ces gens dans leurs droits en attendant le rapport de la commission Forget? Ne devrait-il pas plutôt s'engager à tirer certaines recommandations du rapport et à laisser le Parlement en décider? Voilà la bonne façon de procéder. Je le répète, il ne coûte rien d'avouer que la mise en application du règlement pose un problème. En effet, il suffit pour le résoudre d'abolir le règlement, de rétablir les prestations et de passer l'éponge.

Je voudrais maintenant citer un certain nombre d'exemples. Prenons d'abord le cas des militaires. Dans la circonscription que je représente il y a deux bases des forces armées, celles de Holberg et de Comox. Des milliers d'anciens militaires habitent la région. On en dénombre environ 6,000 qui sont extrêmement bouleversés par les mesures prises par le gouvernement. La mesure leur paraît tout à fait injuste. Comme d'autres l'ont dit avant moi, même s'ils ne peuvent jamais en profiter, les membres des forces armées cotisent au programme d'assurance-chômage. C'est injuste. On sait que les militaires sont mis à la retraite. Ils n'ont pas le choix, que cela leur plaise ou non, ils sont mis à la retraite d'office. Du fait de leur situation particulière, je pense qu'il incombe au Parlement de veiller à ce qu'ils puissent toucher des prestations d'assurance-chômage pendant une période de transition. Leur retraite survient à un moment de leur vie où la transition est extrêmement difficile et coûteuse. Leurs enfants sont presque grands et ils mangent généralement à l'extérieur. Les vêtements coûtent cher. Les parents veulent leur donner une éducation postsecondaire, qu'il s'agisse de formation professionnelle, de cours à l'université ou dans une école technique. Il n'existe pas de tels établissements dans le voisinage de la région. Les jeunes de Comox qui fréquentent les établissements postsecondaires doivent parcourir de longues distances. Ils doivent vivre en pension. Il en coûte beaucoup plus cher qu'ailleurs. Par conséquent, la Chambre devrait prendre au sérieux cette situation et rétablir ces prestations en leur faveur. Ce serait une façon de faciliter leur adaptation. Ces gens-là qui sont obligés de quitter leur emploi pourraient au moins compter sur des prestations d'assurance-chômage.

Par ailleurs, dans la détermination du revenu de pension, on fixe la période d'ajustement en fonction d'un taux de pension donné. En leur retirant une partie des prestations, on fait beaucoup de torts à ces gens-là qui ont cotisé au régime en servant leur pays. Sans qu'ils y soient pour quelque chose, ils perdent leur emploi et doivent ajuster leurs ressources financières en conséquence. Je suis certain que tous les députés estiment qu'une rectification s'impose. Ce serait une grave erreur que de respecter la ligne du parti ministériel qui est la

suivante: Comme vous faites partie du gouvernement, vous ne pouvez voter en faveur de la motion. Dans l'esprit de la réforme parlementaire, les ministériels devraient se montrer favorables en appuyant la résolution d'aujourd'hui.

Il existe une autre question qui concerne les anciens militaires. Les pensions qu'on leur verse ne sont pas très élevées. Pour assumer les dernières années de leur obligations familiales lorsque les enfants quittent le foyer, qu'il leur faut acheter un nouveau logis et trouver un nouvel emploi, nombre d'entre eux doivent accepter des emplois à temps partiel rémunérés au salaire minimum. Là encore ils cotisent à l'assurance-chômage. S'ils tombent malades, ils ne peuvent toucher de prestations de maladie. Ils ne peuvent non plus toucher des prestations de chômage s'ils occupent un emploi saisonnier. C'est tout à fait injuste. Nous devons assurer une certaine sécurité financière à nos concitoyens au cours de cette période de leur vie et l'assurance-chômage était un bon moyen de le faire. C'était une mesure équitable et c'est une erreur de s'en défaire.

● (1650)

Le gouvernement s'est attaqué au personnel des Forces armées, à la GRC et aux employés de la Fonction publique. Quand s'arrêtera-t-il? Le gouvernement conservateur n'a-t-il pas proposé, dans le cadre de ces recommandations, de désindexer les prestations de retraite des membres des Forces armées au niveau du taux de l'inflation? C'est une erreur. Même le gouvernement précédent n'est pas au-dessus de tout reproche sur ce chapitre. Lorsque le taux de l'inflation atteignait 14 p. 100, il a considéré qu'une indexation de 6 et 5 p. 100 était suffisante. Il avait tort sur toute la ligne. Les militaires qui n'ont que de maigres prestations de retraite, parce qu'elles étaient fonction de salaires beaucoup plus bas à l'époque, souffriront énormément de cette mesure et ils ne pourront jamais rattraper ce qu'ils ont perdu en fait de prestations de retraite. C'est faire gravement injure aux Canadiens de refuser des prestations de chômage aux militaires en plus de désindexer leurs prestations de retraite, et je doute fort que les Canadiens tolèrent pareille injustice. Au demeurant, les néo-démocrates vont les soutenir sans réserve pour qu'ils recouvrent les avantages perdus et pour protéger ceux dont ils jouissent encore aujourd'hui.

Mon homologue de la circonscription de Comox, Karen Sanford, s'appête à saisir l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique de cette affaire. Je serais très surpris que les deux partis provinciaux ne signalent pas cette erreur de la part du gouvernement du Canada et qu'ils ne lui demandent de revenir sur sa décision. Karen Sanford va soulever cette question pour ses électeurs, et les députés gouvernementaux à la Chambre devraient le faire aussi au nom des leurs.